

La famille... c'est aussi l'affaire des municipalités

Par Isabelle Lizée, agente de communication au Carrefour-Action municipale et famille.

Les problèmes vécus par les familles, sur lesquels l'Observatoire québécois du loisir a consacré une fiche (OQL, vol.1, n° 10), sont au cœur des champs d'intervention des politiques familiales municipales. Avant les fusions municipales, 55 politiques familiales locales étaient en vigueur au Québec (De La Durantaye, 2004). On estime que dans quelques années, les municipalités qui se seront dotées d'une politique familiale municipale seront au nombre de 107 (De La Durantaye, 2004). En 2002, seulement, près de 60 municipalités se sont prévaluées de la mesure de soutien offerte par le ministère afin d'élaborer leur politique ou de mettre à jour une politique existante (CAMF, 2004).

Afin de mieux cerner ce phénomène croissant, cette fiche fait état de l'historique, des fonctions et des objectifs ainsi que du processus d'élaboration des politiques familiales municipales. Elle expose trois conditions de succès : la nomination des responsables des questions familiales, l'expression de la volonté politique et le développement de partenariat avec les acteurs locaux.

Un peu d'histoire...

Durant les années 80, le Secrétariat à la famille, accompagné du Regroupement interorganismes pour une politique familiale au Québec, a mené une vaste consultation auprès de personnes et de regroupements qui s'intéressent aux questions touchant la famille afin de l'éclairer dans l'élaboration de la politique familiale québécoise. Cette démarche gouvernementale est soutenue par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. C'est dans le contexte de cette consultation que l'idée de mettre en place des politiques familiales municipales est évoquée (Lizée, 2004).

Ce qu'il y a de différent, voire de neuf, dans le discours politique, est que l'on s'adresse au palier du gouvernement local pour qu'il se dote d'une politique familiale. Dorénavant, les plans d'action successifs du gouvernement du Québec interpellent systématiquement les municipalités qui, en tant qu'instances politiques situées le plus près des citoyens et des familles, sont en mesure d'offrir des services de proximité (Lizée, 2004).

Au départ, certaines municipalités étaient réticentes à s'engager à mettre sur pied une politique familiale. Elles percevaient les questions familiales comme une responsabilité de la Santé, des Services sociaux ou de l'Éducation, donc en dehors des champs municipaux d'intervention. Pour pallier ce problème, l'accent fut mis sur l'importance du milieu de vie des familles et sur la réalisation d'actions locales en leur faveur. À la suite des actions de sensibilisation des mouvements familiaux, les municipalités ont pris conscience que la recherche de la qualité de vie constituait leur angle de prise sur les familles (Lizée, 2004).

Depuis, de nombreuses demandes d'information sur la mise en place de ces politiques sont venues des municipalités locales et régionales. On dénombrait déjà plusieurs actions et mesures municipales en faveur des familles sans pour autant qu'elles soient colligées dans un même document, c'est-à-dire un plan d'action d'une politique familiale municipale (Lizée, 2004). Au début des années 80, les premières politiques familiales municipales, propres aux champs d'intervention et aux leviers

spécifiques des municipalités, voient le jour. Ces champs et ces leviers orientent l'agenda politique de ces municipalités (Lizée, 2004).

Définition et objectifs d'une politique familiale municipale

Par politique familiale, " il faut entendre un cadre général d'intervention à l'intérieur duquel s'inscrit, d'une manière cohérente, convergente, sinon balisante, une série de mesures, de plans concertés le plus souvent avec des partenaires du milieu, en vue de faciliter et d'assurer le mieux-être des familles vivant dans une collectivité donnée " (Millette, 2000. p18).

À l'échelle municipale, ces mesures font de la famille une préoccupation formelle de la ville. De par sa politique familiale, une municipalité s'engage à offrir un cadre de vie de qualité où il fait bon vivre en famille sur son territoire (Lajoie, 2003).

La politique familiale municipale ou régionale a comme objectif de développer la concertation et de favoriser la diffusion d'information entre les différents acteurs des services municipaux dont les actions ont une incidence auprès des familles.

Elle propose des solutions réfléchies et débattues aux diverses problématiques se répercutant sur la vie familiale, directement ou indirectement, en milieu municipal.

Elle sert également à reconnaître et promouvoir la famille et à développer une approche familiale pour améliorer les conditions de vie (Lambert et Bourgon, 1999).

Cette politique fait appel à de nombreux champs d'intervention de compétence municipale tels que l'urbanisme, l'environnement, l'habitation, le loisir, la culture, le transport, le soutien aux organismes communautaires et familiaux, la sécurité des biens et des personnes et l'administration municipale.

Cependant, chaque municipalité ou MRC peut à son gré adapter le contenu de sa politique familiale, selon ses besoins et ses ressources humaines, financières et matérielles (Coutu, 2004).

De plus, l'élaboration d'une politique familiale municipale **page 2** s'effectue avec la participation de nombreux partenaires concernés par les besoins et les problèmes des familles.

La mise sur pied d'une politique familiale municipale

L'élaboration d'une politique familiale municipale suit un cheminement constitué d'actions et d'étapes progressives qui permettent une appropriation des initiatives " Famille " par la municipalité ou la MRC, leurs instances et la communauté.

Ce processus fait référence à l'aide-mémoire de " L'élaboration d'une politique familiale municipale " rédigé par le Carrefour-Action municipale et famille. Ce document nomme les actions et les étapes à franchir et permet à la municipalité de mesurer le degré d'avancement d'une politique familiale municipale.

cadre de référence et du plan d'action, elle se conclut par leur adoption au conseil municipal et la deuxième est la mise en œuvre de ce plan d'action.

La première étape est constituée de quatre phases : la décision du conseil municipal de mettre en chantier la politique familiale municipale, l'élaboration d'un avant-projet politique, sa validation et sa bonification ainsi que son adoption par le conseil municipal.

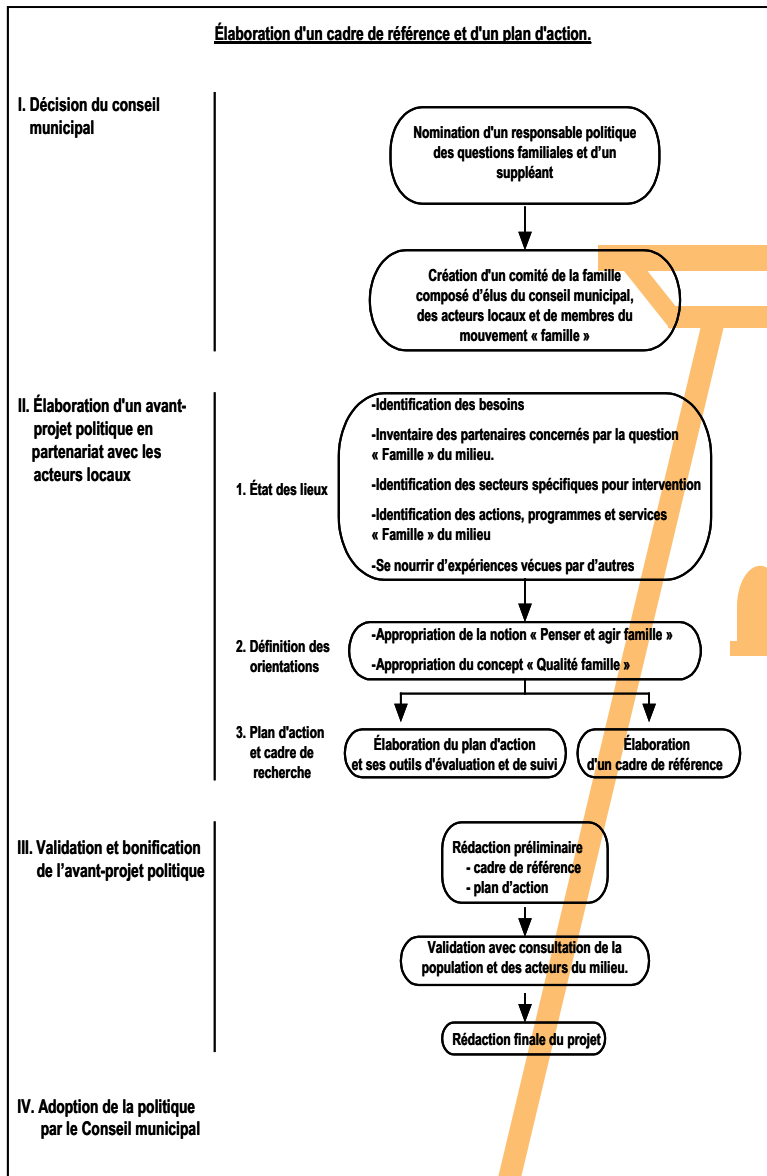
Les premières interventions dans l'élaboration du cadre de référence et du plan d'action sont primordiales pour la réussite de cette démarche. Elles relèvent de la volonté politique, s'incarnent dans la nomination du responsable des questions familiales, la mise en place du comité " Famille " et la mise sur pied d'un partenariat avec les intervenants concernés.

Le conseil municipal doit ensuite nommer un responsable politique (généralement un conseiller) des questions familiales et se doter d'un comité de pilotage. Ce responsable, accompagné par ce comité, anime l'ensemble de la démarche. Il supervise l'élaboration de la politique, stimule la réflexion, oriente l'action et joue le rôle de catalyseur dans le milieu pour le développement de services et de mesures en faveur des familles.

Le responsable s'assure également de maintenir la volonté politique de ses collègues du conseil et de les appuyer et, enfin, il se préoccupe de l'incidence des projets municipaux sur la famille.

En ce qui concerne la réalisation de l'état des lieux et la définition des orientations, il est important que les acteurs locaux intéressés participent au processus. Leur engagement et leur collaboration sont des conditions de succès, et ce, à plusieurs étapes de l'élaboration de la politique.

En effet, une participation active est essentielle notamment lors de l'identification des champs d'intervention et des actions pour les familles ayant cours dans le milieu, lors de l'inventaire des besoins, lors du choix de la vision, de la définition et de la notion " Famille " ainsi que lors de la définition des orientations de la politique.



La logique transversale de Trois-Rivières

Le principal défi relevé par la Ville de Trois-Rivières lors de l'élaboration de sa politique familiale municipale était d'intégrer chacun des services municipaux ainsi que certains organismes paramunicipaux autour d'enjeux communs reliés aux besoins des familles, et ce, en tenant compte des spécificités propres à chacun. Ces organismes et services participent donc à cette approche transversale pour un développement plus intégré et un mode d'intervention plus stratégique en matière de soutien aux familles dans la ville. Propos de G. Béliveau Paquin, consultante pour la mise en œuvre de la politique familiale de la Ville de Trois-Rivières.

On peut compter deux grandes étapes dans le déploiement d'une politique familiale municipale : la première est l'élaboration du

De plus, ces partenaires doivent être représentatifs de leur milieu. Il est préférable d'être en relation avec des leaders décideurs plutôt qu'avec des délégués observateurs. À cette étape, le conseiller responsable des questions familiales doit jouer le rôle de lien entre la municipalité et les intervenants locaux et animer le milieu pour favoriser de bons partenariats.

Le processus consultatif de Sherbrooke

Lors de la démarche d'harmonisation de la politique familiale, des groupes de discussion se sont consultés afin de proposer au comité d'élaboration les principales orientations de la politique. À la suite de cette période de consultation, le conseil municipal a privilégié une approche transversale afin de toucher l'ensemble des sphères d'interventions municipales et ainsi répondre à des besoins plus spécifiques. Cette approche se traduira par des partenariats entre les services municipaux et de nombreux organismes du milieu et par une orientation de l'action selon des axes d'intervention et non plus des secteurs bien précis comme le transport, le loisir, l'aménagement du territoire etc. Propos de J-Y. La Rougery, coordinateur à la vie communautaire de la ville de Sherbrooke.

Pour être fonctionnel, le plan d'action doit être réaliste, adapté au milieu et refléter les résultats de la consultation.

Lorsque le cadre de référence est fixé, le plan d'action élaboré, le projet de la politique formulé et adopté, il est temps de passer à la mise en oeuvre de cette politique.

« Le plan d'action qui accompagne la politique énonce les grands domaines de responsabilités pour chacune des mesures proposées. Il permet à l'organisation de visualiser les différentes étapes menant à la réalisation de ces activités et de communiquer les lignes organisationnelles » (Bourgon, 1997).

Le succès de la réalisation d'un plan municipal d'action familiale repose sur plusieurs facteurs semblables à ceux cités pour l'élaboration du cadre de référence et du plan d'action. Toutefois, deux facteurs de succès sont propres à cette étape : la formulation d'objectifs clairs et partagés ainsi que l'efficacité du processus d'encadrement de la démarche.

Des objectifs précis et communs à tous les partenaires permettent de donner une vision claire de la démarche. Pour s'assurer de l'atteinte des objectifs, les gestionnaires de chaque service municipal sont imputables de l'application de la politique familiale et de son développement et des échanges fréquents sur l'avancement des activités sont encouragés.

Encore à ce niveau, il est nécessaire de favoriser la participation de tous les partenaires en matière de famille afin de maintenir leur appartenance à la politique. Une appropriation de la politique permet un niveau d'engagement supérieur et une mobilisation constante.

La vision de la Ville de Gatineau

À la Ville de Gatineau, l'originalité de la politique familiale réside dans son activité de visualisation guidée " Imaginons Gatineau ". Par des ateliers de créativité en groupe " focus ", auprès des jeunes, des personnes de 50 ans et plus, des employés municipaux et des familles, la Ville de Gatineau a pu se doter d'une " vision famille " globale qui reflète celle de la population et des partenaires. Elle sera soumise au conseil municipal prochainement . Cette vision partagée va permettre de rassembler les différents acteurs " Famille " pour élaborer et réaliser " Ensemble " un plan d'action à l'image des besoins des familles. Propos de A. Lalande, responsable de la démarche de consultation pour la politique familiale de Gatineau.

Il est important également de rendre accessibles à la population les résultats visés par le plan d'action et d'établir une communication transparente au sujet des actions familiales. Ceci permettra d'améliorer la relation de confiance entre la ville et la population et d'avoir une communauté plus réceptive parce que mieux informée.

Le processus d'encadrement qui assure un bon suivi de la démarche s'effectue à l'aide d'outils de contrôle et d'évaluation.

Le contrôle consiste à mesurer l'efficacité de la politique par l'identification des écarts par rapport aux résultats visés.

Un bon contrôle permet d'effectuer des ajustements rapides et de prévenir les problèmes.

L'évaluation porte aussi sur l'efficacité, soit le déroulement des activités pour atteindre les résultats. Cette étape est essentielle avant de s'engager de nouveau dans le processus de planification de programmes d'activités.

Le Carrefour-Action municipale et famille offre des services de soutien et d'accompagnement sous forme d'information et d'outils d'animation et de formation sur des questions familiales ainsi que des sessions de formation sur le développement d'une politique familiale municipale.

Bibliographie

Bourgon, G. (1997). Le suivi d'une politique familiale municipale et de son plan d'action. Les actes du 9e colloque sur l'action municipale et les familles : Regard sur nos familles, partenaires de la société. Saint-Lambert : Carrefour-Action municipale et famille. p.38

Coutu, E. (2004). Qu'est-ce qu'une politique familiale en milieu municipale. Recherches sur la famille. Vol. 5 n° 1. Conseil de développement de la recherche sur la famille au Québec.

Lajoie, C. (2003). La municipalité : un lieu de qualité pour les familles. Montréal : ministère de la Famille et de l'Enfance.

Lambert, P. et Bourgon, G. (1999). Le suivi du plan d'action de la politique familiale municipale. Les actes du 11e colloque sur l'action municipale et les familles. La famille... une responsabilité à partager. Saint-Lambert : Carrefour-Action municipale et famille. p.38

Lizée, J. (2004). La politique familiale municipale : un peu d'histoire. Recherches sur la famille. Vol. 5 n°1. Conseil de développement de la recherche sur la famille au Québec.

Millette, C. (2000). Vision municipale du partenariat. Les actes du 12e colloque sur l'action municipale et les familles : La famille, un défi collectif. Saint-Lambert : Carrefour-Action municipale et famille. p.18

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. (2004) http://www.mfe.gouv.qc.ca/orientations_politiques_lois/politique_familiale/historique.asp

Volume 2 / Numéro 1

Septembre 2004

3351 boul. des forges
C.P. 500
Trois-Rivières, Québec
G9A 5H7

Téléphone : (819) 376-5011 • 3451
Télocopieur : (819) 373-1988
Courriel : oql@sls.gouv.qc.ca
<http://www.sls.gouv.qc.ca/fr/loisir/oql.asp>

Observatoire
québécois
du loisir

En collaboration avec



Conseil
québécois
du
LOISIR



Laboratoire en loisir
et vie communautaire

Affaires municipales,
Sport et Loisir

Québec

Les unités régionales
loisir et sport
DU QUÉBEC

Association québécoise
du loisir municipal